



COMMUNE DE BAGES
22 avenue Jean Jaurès - 66670 BAGES
Tél. : 04.68.21.71.25 Mail : mairie@bages66.fr Site : www.bages66.fr

Liste des délibérations examinées par l'organe délibérant (Art.L.2121-25 du CGCT)

Conseil Municipal en date du Lundi 5 décembre 2022 à 18h30

Salle de réunion du RDC de la médiathèque Joan Pau Giné - Rue de la Paix

N° de délibération	Objet de la délibération	Vote
	Cession d'un immeuble - Compromis de vente sis rue du 14 juillet cadastré AI N°118	A surseoir
DEL2022-069	Approbation de l'avenant n°3 à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illiberis	Approuvée
DEL2022-070	Vote d'une subvention exceptionnelle pour le Foyer Socio-Educatif du Collège d'Elne Paul Langevin	Approuvée
DEL2022-071	Cours de catalan à l'école de Bages pour l'année scolaire 2021-2022 Signature de la convention avec L'APLEC	Approuvée
DEL2022-072	Don manuel d'une œuvre - Intégration au patrimoine de la commune	Approuvée
DEL2022-073	Approbation des tarifs de restauration scolaire applicables au 1er janvier 2023	Approuvée
DEL2022-074	Participation à l'appel à projet : Conseiller en énergie partagée porté par la CCACVI	Approuvée
DEL2022-075	Motion sur les tarifs de l'électricité et mesures d'urgence en matière du prix de l'énergie	Approuvée
DEL2022-076	Projet de motion : instauration d'une Zone à Faible Emission (ZFE)	Approuvée
DEL2022-077	Modification de l'extinction de l'éclairage public	Approuvée

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20221205-LIST051222-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

N° de délibération	Objet de la délibération	Vote
DEL2022-078	Fixation des taux de taxe d'aménagement et instauration d'exonération partielle à compter de janvier 2024	Approuvée
DEL2022-079	Taux de la Taxe d'Aménagement reversée à la CCACVI	Approuvée
DEL2022-080	Validation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels - Mise à jour (Version n°5)	Approuvée

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours gracieux et contentieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Publié sur le site de la commune le : 08/12/2022

Le Maire,



Marie CABRERA

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20221205-LIST051222-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

